Nations Unies E/CN.6/2012/NGO/52

Conseil économique et social

Distr. générale
2 décembre 2011
Français
Original : anglais

Commission de la condition de la femme
Cinquante sixième session
27 février –9 mars 2012
Point 3 a) de l'ordre du jour provisoire*
Suite à donner à la Quatrième conférence mondiale sur les femmes et à la session extraordinaire de l'Assemblée générale intitulée « Les Femmes en 2000 : égalité entre les sexes, développement et paix pour le XXI^e siècle » : Réalisation des objectifs stratégiques et mesures à prendre dans les domaines critiques et nouvelles mesures et initiatives; thème prioritaire : « L'autonomisation des femmes rurales et leur rôle dans l'élimination de la pauvreté et de la faim, le développement et les défis actuels »

Déclaration présentée par Rural Development Leadership Network, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social

Le Secrétaire général a reçu la déclaration suivante dont le texte est distribué conformément aux paragraphes 36 et 37 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

* E/CN.6/2012/1.

11-61986X (F)

Merci de recycler

Déclaration

Sur environ 3,4 milliards de femmes dans le monde, plus de 500 millions sont des femmes pauvres vivant dans les zones rurales. Environ 4,2 millions d'entre elles vivent aux États-Unis d'Amérique.

Certaines de ces femmes rurales pauvres travaillent dans de petites exploitations agricoles ou comme ouvrières agricoles dans des sociétés agricoles. Leur revenu devient de plus en plus tributaire d'activités non agricoles. Par ailleurs, les employeurs ferment de plus en plus des entreprises en mettant les gens au chômage durant la grande récession. Aux États-Unis, un nombre disproportionné de familles dans les zones marquées par une pauvreté durable sont des personnes de couleur ou d'autres groupes historiquement opprimés. Les nouvelles options économiques sont relativement limitées parce que l'accès à l'Internet est loin d'être généralisé. L'accès aux soins de santé physique et mentale est souvent inadéquat en raison de l'éloignement des prestataires de soins. Les transports publics sont rarement disponibles. Les femmes rurales sont particulièrement exposées à la violence conjugale en raison de leur condition économique et de leur statut social, outre leur isolement. Leur niveau d'éducation est inférieur à celui du reste de la population. De même que dans les pays en développement, les activités indépendantes et les microentreprises semblent les meilleures voies sur le chemin de l'autonomie.

La Déclaration et le Programme d'action de Beijing reconnaissent l'étendue de la pauvreté dans le monde en développement et dans les zones désavantagées au sein des pays développés. La pauvreté des femmes est directement liée au manque de perspectives et d'autonomie économiques, au fait qu'elles n'ont accès ni aux ressources économiques-crédit, propriété foncière, succession, etc. ni à l'éducation et aux services d'appui et au fait qu'elles participent très peu aux prises de décision. La pauvreté peut également rendre les femmes vulnérables l'exploitation sexuelle.

La Déclaration et le Programme d'action de Beijing appellent également l'attention sur le fardeau disproportionné qui pèse sur les femmes rurales. En raison de leur éloignement des centres de pouvoir et des médias, de leur manque d'argent et d'influence, les besoins des femmes rurales sont rarement inscrits à l'ordre du jour des instances de décision. Le thème prioritaire de la cinquante-sixième session de la Commission de la condition de la femme constitue un pas positif vers la reconnaissance des besoins des femmes rurales du monde entier.

En vue de réaliser tout le potentiel de ce thème, il importe d'appliquer les recommandations de la Commission, à savoir que les femmes doivent être représentées dans les organes de décision qui les affectent, cela signifie que davantage de femmes, y compris celles des zones rurales les plus pauvres des pays en développement, soient présentes à la cinquante-sixième session et aux sessions à venir. Les femmes issues du monde professionnel et du monde académique qui sont prédominantes dans les réunions de la Commission de la condition de la femme accomplissent une tâche importante en tant qu'alliées des femmes pauvres. Mais l'autonomisation de ces dernières sera mieux réalisée lorsqu'elles siègeront ensemble à la même table. Leur rôle dans l'éradication de la pauvreté et de la faim s'en trouvera renforcé. Leurs recommandations en matière de développement et de défis à surmonter seront entendues. Elles sont les responsables de leur communauté et elles ont droit, à l'instar des autres, de rencontrer leurs homologues d'autres

régions du monde, de partager avec elles expériences et stratégies et plaider leur propre cause et les autres causes auxquelles elles croient. Nous recommandons que les États membres, les groupes de volontaires ainsi que les organisations non gouvernementales qui collaborent avec l'Organisation des Nations Unies rendent cette participation possible en accordant une assistance financière aux femmes pauvres de leur pays pour qu'elles puissent prendre part aux sessions de la Commission.

Notes : S'associent à la présente déclaration les organisations non gouvernementales ci-après, dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social : Institut international de politique publique et Niger Delta Women's Movement for Peace and Development.